

Commune de Bonneuil-Matours

Compte-rendu tenant lieu de procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020

Le 10 juillet 2020 à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, à la Salle Festive, sous la présidence de BONNARD Franck, Maire.

Présents :

M. BONNARD Franck, Maire,

Mmes : BARREAU Isabelle (Arrivée à 20h20), BRISSIAUD Julie, DASSENS Audrey, DUBOST Gwenaëlle, MARTEAU Laurence, TETE Florence,

MM : BAUDIN Cédric, BERTAUD Claude, BLANCHARD Jean-François, BLIN Laurent, BLOT Stéphane, BOUIN Serge, DUPLÉIX Gérard, FOURNEL Pierre, PELLETIER Claudy.

Excusés : ELIA Candie, FERRIER Christelle.

Excusés ayant donné procuration :

Absents :

Nombres de membres :

- Afférents au conseil municipal : 19
- Présents : 16
- Pouvoirs : 1
- Votants : 17

Date de la convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Secrétaire de séance : BLOT Stéphane

Ordre du jour :

↳ Election sénatoriale du 27 septembre 2020 : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

↳ Bail temporaire du logement communal 2 rue de Crémault pour répondre à une situation d'urgence

↳ Questions diverses

**Réf. 2020065 : ELECTION SENATORIALE DU 27 SEPTEMBRE 2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS**

Vu le décret n°2020-812 du 30 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-DCL/BER en date du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou élire pour l'élection des sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2020,

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément,

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les Conseils municipaux du département de la Vienne sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil municipal [effectif légal déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT (L. 284)], soit 19 membres pour Bonneuil-Matours : le conseil municipal doit désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Les délégués suppléants sont appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation de fonction de conseiller municipal.

Le vote a lieu sans débat, au scrutin secret, sans débat, sur une même liste sans panachage ni vote préférentiel.

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés (MM. DUPLEIX Gérard et BOUIN Serge) et les deux membres présents les plus jeunes (Mmes DASSENS Audrey et BRISSIAUD Julie).

1. Sont candidats « délégués titulaires » :

Liste DUBOST Gwenaëlle :

- Mme DUBOST Gwenaëlle,
- M. BONNARD Franck,
- Mme DASSENS Audrey,
- M. BLIN Laurent,
- Mme BARREAU Isabelle,

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

La liste a obtenu : 16 voix (seize voix)

Sont élus « délégués titulaires » :

- Mme DUBOST Gwenaëlle,

- M. BONNARD Franck,
- Mme DASSENS Audrey,
- M. BLIN Laurent,
- Mme BARREAU Isabelle,

2. Sont candidats « délégués suppléants » :

Liste BLANCHARD Jean-François :

- M. BLANCHARD Jean-François,
- Mme LESREL Claire,
- M. BOUIN Serge,

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

La liste a obtenu : 16 voix (seize voix)

Sont élus « délégués suppléants » :

- M. BLANCHARD Jean-François,
- Mme LESREL Claire,
- M. BOUIN Serge,

Monsieur le Maire proclame les résultats et constate qu'aucun des conseillers élus délégués titulaires et suppléants ne fait part de son refus d'exercer son mandat.

Arrivée de Madame BARREAU Isabelle à 20h20.

**Réf. 2020066 : BAIL TEMPORAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL 2 RUE DE CREMAULT POUR
REPOUDRE A UNE SITUATION D'URGENCE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une famille locataire d'un logement Habitat de la Vienne a dû faire l'objet d'une relocation d'urgence, suite à un incendie s'étant déclaré dans leur domicile.

La commune leur a proposé le logement communal vacant sis 2 rue de Crémault, d'un loyer de 433,61 € mensuel (sans provisions de charges de chauffage)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accompagner cette famille en minimisant son taux d'effort et d'exceptionnellement réduire le loyer de ce logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE de réduire exceptionnellement le loyer du logement communal 2 rue de Crémault à un montant de 393,07 € par mois.

PRECISE que les locataires sont tenus de payer, en sus de ce loyer, les charges récupérables qui

donnent lieu au versement de provisions mensuelles avant une régularisation annuelle en fonction de la consommation.

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier ce loyer en fonction de la réactualisation de l'aide personnalisée au logement perçue par la famille.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote

Pour 17 Contre 0 Abstention 0

Réf. 2020 : QUESTIONS DIVERSES

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.